

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Fin de l'épisode de pollution atmosphérique dans l'Ain sur le bassin lémanique**

Bourg-en-Bresse, le 10 mars 2022

Jeudi 10 mars 2022, les conditions météorologiques restent peu dispersives avec des masses d'air stables et des inversions de températures, limitant le brassage et qui favorisent l'accumulation des polluants. Les concentrations en particules PM10 devraient rester encore élevées mais sans dépasser le seuil d'information et de recommandation. La vigilance orange est donc levée.

Les mesures prises par la préfète pour faire face à la pollution aux particules mixte sur le bassin d'air Lémanique sont levées à compter de ce jeudi 10 mars 2022.

Consultez l'arrêté préfectoral sur : <http://www.ain.gouv.fr/pollution-aux-particules-mixtes-fin-de-l-episode-a7136.html>.

#### **Pour plus d'informations :**

[www.atmo-auvergnerhonealpes.fr](http://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr)

#### **Bureau de la communication interministérielle**

Tél. : 04 74 32 78 33 / 66

24/7 : 04 74 32 30 00

Courriel : [pref-communication@ain.gouv.fr](mailto:pref-communication@ain.gouv.fr)

45 avenue Alsace-Lorraine  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex



[www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr)